L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 1er NOVEMBRE

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS.

TROISIÈME PARTIE.

LE LOYAL COMTE.

VIII—Suite.

Votre Excellence m'a fait mander, demanda-t-il entre deux saluts et son bonnet au poing.

—Oui, maître, n'avez vous pas chez vous un jeune Français nommé le vicomte de Morlac?

A ce nom, l'hôtelier saisit à deux mains son crâne chauve et poli:

—Oh! fit-il, d'une voix où tremblaient la crainte et l'espérance, est-ce que par hasard ce coquin serait un parent de ce jeune.... seigneur?

—Non.

—Un de ses amis, peut-être?

—Non.

Les bras de Jean Baptiste retombèrent et son front se couvrit de nuages.

—Alors, dit-il, avec conviction et découragement, monsieur est un de ses créanciers, c'est cela.

—Ah çà! s'écria l'étranger, il me semble que c'est toi qui m'interroge et que j'ai la sottise de lui répondre. Voyons, sarpejeu! le vicomte loge-t-il chez toi oui ou non?

—Hélas! oui, monseigneur, soupira Cochefer, il n'y loge que trop pour mon malheur!

—Comment, pour votre malheur?

—Je m'entends.

—Expliquez vous, que diable!

—Eh bien! fit résolûment le cabaretier, dont la colère débordait d'amertume, je voulais dire que depuis deux mois qu'il s'est installé chez moi, ce maudit Français ne m'a pas soldé une seule livre et que je ne verrai jamais la couleur de son argent....

—Pourquoi?

—Hé, corne de cerf! parce qu'il n'a ni sou ni maille. Si tel est le renseignement que demandait votre seigneurie,—voilà!

Et Jean Baptiste montrant le poing au plafond, fit redescendait un tintamarre de plus en plus appréciable.

—Oui, oui, cogne, brigand!.... piétine, gredin, blasphème, va-nu-pieds!!.... tu n'y gagneras rien, je te jure!

—Quoi! exclama l'inconnu, c'est M. de Morlac qui tempête ainsi, là-haut!...... Que signifie....

—Cela signifie qu'il est enfermé à double tour jusqu'il demande à sortir et que je m'y refuse.

—Misérable!.... tu oses sequestrer un gentilhomme!

—Bah! un gentilhomme!.... il ne possède rien de plus que les habits qu'il a sur le dos!.... et encore il me les doit, ni d'où il vient!

—Raison de plus pour l'envoyer chercher ailleurs......

—Hé, hé! pas si bête! Il prendrait la clef des champs, et, avec lui, s'envolerait mon espoir d'être remboursé de mes frais....

—Mais, nigaud, si tu le gardes, les frais courent à courir.

—Nenni, monseigneur. Je les ai arrêtés dès hier. Comme je ne veux pas me ruiner, j'ai décidé qu'on lui portât désormais la moindre victuaille.

[illegible] ne put s'empêcher de sourire.

—Oh! oh! maître Cochefer, dit-il d'un ton grave, vous vous embarquez-là dans une vilaine entreprise! Supposons que le vicomte vienne à mourir de faim.

—Tiens!.... c'est vrai!.... interrompit naïvement l'hôtelier. Il est capable de me jouer ce tour, le gueux! Je n'y avais pas songé!....

—Il faudra que je le mette au pain et à l'eau.... Encore une dépense.

—Assez! ordonna le vieux seigneur. Combien M. de Morlac vous doit-il?

—Dix huit pistoles, hélas!

L'inconnu tendit sa bourse à Jean-Baptiste.

—Payez vous!

L'aubergiste resta suffoqué.

—Ah! mon Dieu!.... s'écria-t-il lorsqu'il eut repris sa respiration, et moi qui déblatère depuis un quart d'heure contre cet intéressant gentilhomme! Imbécile que je suis! comme si vous n'aviez pas remarqué cent fois qu'il a la probité peinte sur la figure! Oui, oui, j'ai toujours pensé au fond qu'il était incapable de me faire tort et que sa noble famille....

—Taisez vous, interrompit l'autre, et écoutez-moi.

—Oui, monseigneur, oui, je me tais. Nous disons dix huit pistoles. Je me tais et je vous rends. Quatre et six font dix, et huit font dix-huit. Voici la bourse Excellence. Remarquez, je vous prie, que je ne prélève rien pour le valet.

—Garde tout, animal! et réponds.

—Oh! Ah! monseigneur, la reconnaissance, la confusion.... il me semble que je vais m'évanouir! Holà! Gilles!—Que Votre Seigneurie patiente seulement vingt minutes, et je lui enverrai un menu à se lécher les pouces jusqu'au coude!—Gilles, Gilles!.... En attendant, si monseigneur daignait monter chez mon neveu — chez son fils, veux-je dire! — Eh! cornes de cerf! arriveras tu brigand!

—Peut-être Votre Excellence préfère t-elle que M. le vicomte descende?.... J'irai le prévenir.... c'est-à-dire, non, il m'étranglerait. Je vais envoyer Gilles.

—Te tairas tu, insatiable bavard! hurla l'Excellence.

Maître Cochefer, hors d'haleine, s'inclina.

—Ecoute reprit:

—Je ne connais pas M. de Morlac, entendez vous? Si je m'intéresse à lui, c'est parce que des personnes, gens de qualité, nous nous devons aide et protection.....

—Nous entrons! sanglota le cabaretier en joignant les mains.

—Je prétends donc que vous lui rendiez purement et simplement sa liberté avec force excuses sans lui souffler un mot de moi, sans lui prétendre qu'il vous ait payé ses dépenses d'hôtellerie et en aucun ce qui pourrait froisser sa délicatesse.

—Quelle grandeur d'âme! exclama Jean Baptiste en se mouchant d'un air pénétré.

—Si, il fait allusion à sa dette, vous lui répondrez que tout se réglera plus tard, à sa convenance, mais que pour le moment, sa parole vous suffit.

—Parfait! appuya maître Cochefer. Je l'engagerai même par la même occasion, à prolonger indéfiniment son séjour ici....

—Non pas. Vous le congédierez à l'instant même.

—Tiens! et s'il refuse de s'en aller!

—Vous trouverez un prétexte poli pour le mettre dehors.

—Jarnidieu! soupira l'aubergiste complètement ahuri. En attendant, je vais toujours lui servir à déjeûner.

—Je vous le défends!

—Quoi! monseigneur exige qu'il s'éloigne sans avoir pris la moindre nourriture?

—Oui.

—Mais, corne de cerf!.....il est à jeun depuis cette nuit à huit heures!

—N'importe. Obéissez.

Le cabaretier n'insista plus

Il rentra dans la grande salle, s'adjoignit son valet Gilles en qualité de garde du corps et tous deux, fort peu rassurés sur les suites de leur mission, montèrent l'escalier qui conduisait chez le vicomte Florestan.

IX

LE VICOMTE DE MORLAC SE DISPOSE A MOURIR DE FAIM.

Cochefer redoutait, non sans raison, une explosion de rage de la part de son ex-débiteur, et ce rageux-là prudemment à l'arrière-garde se contenta-t-il de pousser par le bas des reins son infortuné factotum.

Ainsi que aidé de la sorte, Gilles n'avançait qu'avec une extrême répugnance. Arrivé sur le palier, il heurta doucement à la porte et, de son ton le plus câlin, il avertit le prisonnier de leur visite.

A ce motif il se fit un grand silence à l'intérieur de la chambre.

Gilles recommanda son âme à Dieu, tourna la clef dans la serrure et entra.

Presque au même instant, ses clameurs annoncèrent que M. de Morlac avait happé au passage cette innocente victime et qu'il assouvissait sur elle, à coups de plats d'épée, ses quarante huit heures de rancune et de détention.

Les cris étouffés du malheureux valet n'attirèrent personne à son secours. Ils se perdirent dans le bruit général et les buveurs ne levèrent même pas la tête.

Quant à maître Cochefer, devenu subitement soucieux, il avait tourné casaque, déjà, il descendait au galop, lorsqu'il aperçut, immobile au bas de l'escalier, le vénérable gentilhomme dont il sentait ballotter la bourse dans sa poche.

Ce bienfaisant seigneur n'articula pas un mot de reproche, seulement il se livra à une pantomime expressive qui, à ne pas douter, voulait dire:

—Obéissez ou rendez l'argent!

—Rendre l'argent!.... Jamais. Jean Baptiste remonta.

Heureusement pour lui, la légère correction infligée à Gilles avait atténué les ressentiments du vicomte. Il ne fustigeait plus maintenant; il laissait pleuvoir les reproches aux éclats de sa voix, se mêlaient par intervalles, les accents pleurards du domestique.

Le cabaretier jugea l'instant favorable.

Il se composa un visage de circonstance,—c'est à dire confus, plat et suppliant,—puis, il entra à son tour chez M. de Morlac.

Cinq minutes s'écoulèrent.

On s'expliquait.

Soudain, la porte se rouvrit et livra issue à Gilles d'abord, palpitant comme un oiseau échappé vif;—puis, à Jean Baptiste, courbé en deux, se confondant en excuses, protestant de ses excellentes intentions et enfin, au vicomte Florestan, hérissé, furieux, roulant des yeux terribles.

Tous trois descendirent l'escalier.

Le philanthrope inconnu qui s'était posté à l'écart, se pencha vivement pour examiner le jeune homme au passage.

—Diable!...... il est bien changé! grommela-t-il d'un air de contrariété vive.

En effet, M. de Morlac avec ses joues hâves, son teint défait, sa barbe qu'il avait laissé croître, offrait cachant sa charmante physionomie, une triste apparence assez piteuse.

L'escorte de l'hôtelier et du valet qui multipliaient les salutations et les excuses, Florestan traversa fièrement la grande salle et sortit.

Maître Cochefer, alors, s'essuyant le front, chercha de l'œil l'homme respectable dont il venait d'accomplir les instructions.

Mais il ne le découvrit nulle part, cet homme mystérieux s'était éclipsé

Avant de le suivre, remontons de deux mois en arrière et voyons pourquoi le vicomte Florestan de Morlac, ne possédant pas un denier vaillant, avait été forcé néanmoins de prendre gîte en l'auberge du Pot-d'Etain.

On se rappelle sa descente dans les jardins de l'hôtel de Thun. Rentré chez lui par escalade après cette expédition romanesque, il avait constaté la disparition de ses trois mille écus Or et s'était écrié:—Comment vivre!

Pire, le sommeil l'avait pris, et il s'était endormi en balbutiant:—J'y songerai demain

Mais le lendemain venu, Florestan ne songea qu'à son amour et à la délicieuse figure de Dolorès; il ne mit pas les pieds dehors, il ne vit pas un être humain, en sorte que, des graves événements accomplis à Tournai ce jour-là même, lui seul peut-être ne sut pas le premier mot.

En effet, les rumeurs de la ville expiraient sans parvenir en ce quartier reculé. Si les volées de tocsin avaient fait vibrer ses vitres, elles s'étaient vite éteintes, car les fenêtres étaient closes, une fois maîtres des clochers, les insurgés n'étaient empressés, on le conçoit, d'imposer silence aux cloches.

Rien n'avait donc troublé les méditations de Florestan et l'amoureux espionnage qu'il exerçait au bas de sa fenêtre. Sa passion grandissait en même temps que les obstacles accumulés entre elle et l'objet, passion irraisonnée, sans but, sans espérance et que, pourtant, grâce à l'absence de tout particulière aux gens épris, il avait fini par déclarer à celle qui l'inspirait.

Florestan voulait descendre une fois encore dans ce paradis parfumé: il voulait, dès qu'apparaîtrait la comtesse, se prosterner à ses pieds et lui crier:—Je vous aime! dût-elle ensuite le souffleter de son mépris, dût-elle le faire massacrer par ses hommes d'armes.

Et telle était la puissance de cette idée folle, qu'elle avait fait oublier tout le reste au vicomte. Il ne pensait plus ni au mystère dont sa personnalité semblait être le centre, ni aux promesses féeriques de Brindoie, ni à l'inexplicable vol de la lettre que lui avait confiée son père, ni aux nécessités de son présent, ni au soin de son avenir.

Il ne pensait qu'à une chose: apprendre à Dolorès qu'un homme se mourait d'amour pour elle, et que cet homme, c'était lui.

Mais ce souhait insensé ne devait point obtenir de réalisation. La comtesse ne reparut pas au jardin.

Peut-être Florestan l'aurait-il indéfiniment attendue si, un matin, à son lever, il n'eût été pris de faiblesse et de vertige. Il retombant sur son lit, le front couvert d'une sueur froide, il se souvint que, depuis vingt-quatre heures, les dernières provisions apportées par Madeleine étaient épuisées; des idées à un unique repas, elles avaient duré plusieurs jours. La nature condamne ces prodiges de sobriété; elle se vengeait.

Donc, il ne s'agissait plus de rêver, il s'agissait de vider la place et de se créer des ressources.

Florestan saisit son feutre, boucla son ceinturon et quitta cette noire demeure où il avait passé les six semaines les plus douloureuses, mais aussi les plus décisives de sa vie.

Il n'avait pas deux partis à prendre.

A cette époque où le métier des armes était le seul que pût embrasser un gentilhomme sous peine de déchoir, on voyait quotidiennement des officiers d'excellente noblesse et de petite fortune se ranger sous les ordres et à la solde d'un grand seigneur.

Cette position, quoique fort subalterne, n'avait en soi rien d'humiliant. Tout-puissant châtelain était en miniature une reproduction de la personne royale et s'entourant d'un nombre indéterminé d'hommes de guerre, on s'honorait de marcher sous l'étendard d'une famille illustre, autant que l'on s'honore aujourd'hui de s'enrôler au service d'un Etat.

Mais le moment tombait mal pour Florestan.

Tout ce qui portait un nom hors ligne se disposait à fuir, nous l'avons dit, devant la colère prochaine de Philippe II. C'était une véritable déroute de la noblesse flamande, et loin de recruter des capitaines, chaque seigneur licenciait les siens.

Le vicomte fut partout éconduit.

Vers la fin du jour, l'âme triste et l'estomac creux, il s'en revint à la vieille maison du clos des Bernardins pour y passer la nuit. Mais, nouvelle déception, la clef qu'il avait laissée à la serrure avait été enlevée. Par qui? Peu important; le positif, c'est que M. de Morlac allait être forcé de coucher à la belle étoile.

Chancelant de fatigue et de besoin, le pauvre garçon s'assit sur une pierre et se prit à réfléchir.

Le soir descendait sur un vaste enclos désert. A deux pas de lui, Florestan reconnut la place où don Raphaël de Salzédo, après lui avoir gagné au jeu son argent, son cheval et sa chaîne d'or, avait terminé la fête en dédiant au vicomte un si joli coup d'épée.

A ce souvenir, le regard découragé de Florestan se ranima.

—Parbleu! pensa-t-il tout à coup, il est impossible que l'homme qui m'a réduit à l'état où je suis, se refuse à me venir en aide. Allons le trouver et contons-lui mon aventure.

Quant à l'adresse du jeune officier, il supposa qu'on pourrait la lui fournir au Pot-d'Etain. La difficulté était de s'orienter jusqu'à cette hôtellerie.

Grâce aux indications de quelques passants, il y arriva sans trop de peine.

C'était l'heure du souper. Les fourneaux flambaient, les broches tournaient, les casseroles répandaient au loin mille odeurs délicieuses.

Parfaitement convaincu qu'au premier appel, son ancien adversaire allait accourir, la main et l'escarcelle ouvertes, Florestan s'occupa d'abord du plus pressé. Il se mit à table.

Puis, lorsqu'il se fut restauré, il s'informa de don Raphaël.

Les renseignements furent courts;

Le fringant capitaine avait obtenu un congé. On le croyait en Espagne.... ou ailleurs. On ignorait l'époque de son retour.

Ce fut un coup de massue pour M. de Morlac. Néanmoins, il fit bonne contenance, demanda un lit et se coucha.

Le lendemain, il recommença ses démarches dans les maisons seigneuriales de la ville. Les jours suivants furent employés de même et sans plus de succès. L'émigration gagnait de proche en proche.

Au bout de la quinzaine, maître Cochefer présenta sa note à Florestan, et Florestan pâle de honte, le pria d'attendre.

—Attendre quoi? se dit-il à lui-même avec amertume.

Et, comme il fallait à tout prix liquider cette situation désolante, il se décida, en dernier ressort, à l'écrire à son père.

Une excellente occasion se présentait d'ailleurs, de lui faire tenir la lettre en mains propres. Parmi les voyageurs de passage au Pot-d'Etain, le vicomte avait remarqué un honnête marchand de draps qui, dans l'intérêt de son commerce, allait gagner Paris en traversant le Soissonnais. Il se chargea de la missive et promit de rapporter la réponse avant trois semaines.

La lettre expédiée, Florestan se sentit plus tranquille. Malgré l'extrême pauvreté du comte de Morlac, il n'était pas douteux que, pour l'honneur de son nom, il ne trouvât un moyen de se procurer la somme nécessaire.

Tout souci d'argent étant ainsi écarté, le vicomte se replongea dans ses chimères amoureuses. Du matin au soir on le rencontra aux abords de l'hôtel de Thun, rêvant, soupirant, et guettant les rares sorties de la comtesse. A peine put-il l'entrevoir deux ou trois fois lorsqu'elle se rendait soit à cheval, soit en litière, à quelqu'une de ses maisons de plaisance; ces rapides visions suffirent pour développer au cœur de Florestan la flamme ardente qui le dévorait.

Au jour dit, le drapier, ponctuel comme un almanach, reparut dans l'hôtellerie, mais dès le seuil, son visage contristé annonça un malheur au vicomte.

En effet, le digne marchand commença par lui restituer sa lettre non décachetée, puis, avec force ménagements et précautions oratoires, il lui divulgua la vérité funeste

Huit jours environ après le départ de Florestan pour Tournai, le vieux comte de Morlac était mort subitement, et son unique serviteur l'avait suivi de près au tombeau....

(A continuer.)

ANNONCES POLITIQUES.

Comité Central des Clubs Démocrates Indépendants.

139, rue du Canal, 29 octobre 1868.

A une réunion du Comité tenue ce soir, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Il est résolu par le comité central représentant tous les clubs démocrates indépendants de la paroisse d'Orléans,

Que nous promettons et garantissons notre protection à chaque votant dans cette paroisse le jour de l'élection, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure ou d'opinion politique, contre tout acte d'intimidation et de fraude, et que nous faisons appel à tous les votants de la ville et de l'Etat pour qu'ils exercent leur droit de suffrage le 3 novembre prochain.

Que bien que comme démocrates, nous emploierons tous les moyens loyaux et honorables pour avancer à la cause et pour assurer le succès de notre parti, nous ne recourrons à aucun moyen quelconque qui tendrait à intimider nos ennemis politiques et à les empêcher de voter, et que nous invitons toutes les personnes, quelle que soit leur opinion, à joindre leurs efforts aux nôtres pour assurer la paix et l'harmonie aux polls le jour de l'élection, afin que le membre le plus timide de tout parti ait l'assurance qu'il sera protégé contre tout danger ou contre toute influence illégitime dans l'exercice de son droit de suffrage

Il est de plus résolu que l'esprit de ces résolutions soit enseigné et appliqué par les différentes organisations de l'Etat et de la ville.

Par ordre de J. PINCKNEY SMITH, Président du comité central des clubs démocrates indépendants.

PARIS CHILDRESS, secrétaire. 30oct—6t.

Notice d'Election.

CONFORMÉMENT à une proclamation de Son Excellence H. C. Warmoth, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, du 19 septembre 1868, tous les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par le présent qu'une élection sera tenue mardi, 3 novembre 1868, pour

Un Electeur pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis et un Représentant au Congrès, du premier district électoral du premier district congressionnel, composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du Mississippi et de toute la portion de ladite paroisse sur la rive gauche du fleuve, qui est au-dessous et à l'est de la rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième districts représentatifs de la paroisse d'Orléans et des paroisses St-Bernard, Plaquemines, St-Tammany, Washington, Ste-Hélène et Livingston.

Un Electeur du deuxième district électoral et un Représentant pour le terme non expiré (rendu vacant par la mort de l'Hon. James Mann) et un pour le terme régulier du second district congressionnel, composé de toute portion de la paroisse d'Orléans sur la rive gauche du fleuve en haut et à l'Ouest de la rue du Canal, dans la ville de la Nile-Orléans, comprenant les premier, deuxième, troisième et dixième districts représentatifs de la paroisse d'Orléans et les paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Lafourche et Terrebonne.

Un Electeur du 3e district électoral, composé des paroisses Ste Marie, St Martin, Assomption, Ascension, Vermilion, Calcasieu, Lafayette, St Landry, Iberville, Est Feliciana, Est Baton-Rouge et Ouest Baton-Rouge.

Un Electeur du 4e district électoral, composé des paroisses Ouest-Feliciana, Pointe-Coupée, Avoyelles, Rapides, Sabine, Natchitoches, De Soto, Caddo, Bossier et Wynn.

Un Electeur du 5e district électoral, composé des paroisses Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Carroll, Ouachita, Madison, Caldwell, Franklin, Tensas, Catahoula et Concordia:

Et deux Electeurs pour l'Etat en général.

Les polls seront ouverts dans chaque precinct d'élection dans la dite paroisse d'Orléans, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, le jour et à la date ci-dessus mentionnés, savoir: MARDI, le 3 NOVEMBRE 1868, pour recevoir les votes des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surveillance des commissaires et clercs qui seront nommés par les autorités désignées par la loi. L'élection devant être conduite et les retours faits à l'officier soussigné suivant la loi.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17oct—15

AUX AMIS DE LA CAUSE DEMOCRATIQUE.

Vu l'importance immense de l'élection qui doit avoir lieu, dans cette ville, le mardi, 3 novembre prochain, et le grand intérêt qu'y ont tous les citoyens, nous prions instamment les amis de la cause démocratique—qu'ils soient négociants, fabricants, hommes de professions ou chefs ouvriers—de fermer leurs établissements et leurs bureaux ce jour-là afin qu'eux et leurs employés puissent consacrer tout leur temps et toute leur énergie à délivrer la Louisiane du régime fatal des radicaux.

C'est la ligne de conduite qui a été suivie à Philadelphie où il ne s'agissait, en quelque sorte, que de places. Nous ne pouvons pas croire que les habitants de la Nouvelle-Orléans refuseront de faire le même léger sacrifice dans une circonstance où leur tranquillité, leur prospérité, leur liberté dépendent du résultat de la lutte.

Par ordre du Comité Central Démocrate:

THOS. L. MACON, Président.

THOS STEEL, Secrétaire. 22 oct—jq3nov

Comité Central Démocratique d'Etat.

LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 205.

THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.

E. ST MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, trés. St. L. DUPEIRE, ss. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER. E. L. JEWELL. J. LETTEN.
W. P. HARPER. W. F. RILEY. R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS. ALLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE. ARCH MITCHELL. M. W. CLONEY.
J. B. ZACHARIE. A. STIBBOT. W. LOCKWOOD.
N. A. LLAMBIAS. JOS LULLIA. JOHN HAAS.
W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

E. ST-MARTIN, Présid., J. H. BERNOS, avocat du c
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA.
J. DELANEY, J. H. HUCKINS.
26août—au3nov.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total		$[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	$[illegible]
Montant net des primes au 31 mai 1868		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,220 27	
Sur les risques de mer	175,340 [illegible]	
Sur les risques de rivières	45,939 [illegible]	
	$491,[illegible]	
Taxes	20,012 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$[illegible]	$[illegible]
Bénéfice net		$277,339 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	$130,617 87
Billets garantis par hypothèques	675,907 30
Billets garantis par nantissements	33,147 [illegible]
En caisse	136,473 [illegible]
Actions de banques et de chemin de fer	104,260 00
Primes en voie de perception	30,753 [illegible]
Bons de la ville	35,000 00
Effets à recevoir	127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances	40,905 00
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."	200 00
Bons de l'Etat	1,300 00
Total	$1,608,414 16
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,340 15
35 0/0 du scrip de 1859 payable en juillet	70,675 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	228,947 00
	$[illegible]
Actif net	$1,007,645 35

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans
Assermenté et signé par devant moi ce 9 juin 1868.
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs—

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Poutz
M Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas. Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
F S Wilts.	J Morgan Hall	10 juin

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NILE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie	$102,471 [illegible]	
Sur les risques de mer	65,120 [illegible]	
Sur les risques de rivières	50,463 [illegible]	
	$217,994 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	[illegible]	$304,[illegible] 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$65,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,263 [illegible]	$[illegible]
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$231,[illegible]
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	33,[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	$108,715 [illegible]
Plus, réassurances	$[illegible]	
Escompte de primes	[illegible]	[illegible]
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,510 [illegible]
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips des de 1868 y compris les balances		85,213 [illegible]
		$[illegible]
Bénéfice net		$ 37,161 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $[illegible]	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banques et de la Compagnie du Gaz, etc.	102,455 00
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	86,000 00
Effets à recevoir	11,336 [illegible]
Primes dues et en voie de la perception	47,183 [illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	12,420 00
Montant n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés	13,300 00
En caisse	94,674 [illegible]
	$707,705 51

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	S. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. G. Richa
R. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
S. Bisso,	J. S. Bres,
J. C. Sorelli,	Thos. Sloo,
Thos A James	25 janv—

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.		
Primes sur risques d'incendie	$110,136 [illegible]	
" " de rivières	39,814 14	
" " de mer	35,941 [illegible]	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$220,735 [illegible]	
En moins, primes remboursées.	4,730 19	
Montant des primes		221,[illegible]
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,944 10	
" sur les rivières	25,355 42	
" sur mer	33,000 [illegible]	
Total des pertes	77,728 71	
Réassurances	5,[illegible]	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,000 [illegible]	
Taxes et revenu int.	3,771 [illegible]	
Vingt-cinq et quinze pr cent remboursé	25,[illegible]	
En réserve pour risques non expirés	27,[illegible]	
		$171,[illegible]
Bénéfice net		50,000 [illegible]

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis	17,725 00
" par hypothèque	13,150 00
Effets à recevoir pour primes	7,350 [illegible]
Actions, bons et autres garanties	160,300 [illegible]
Propriétés foncières	15,000 00
Comptes individuels pour primes	40,305 91
En caisse	35,205 [illegible]
Scrips d'autres Compagnies	3,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce troisième jour de mai 1868.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Mexier,	W B Schmidt,	E W Adams,
C Cohn	S Raley,	J J Fernandez,
A Conrad	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J G [illegible]	V Burthe,	G Simonin.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital $500,000

avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 26 rue du Camp, Bâtisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. 11juillet—1an

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $300,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

—Directeurs—

John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Bigney, S. A. Tyler, J. W. [illegible], A. [illegible], C. H. Slocomb, A. Thompson, [illegible], F. Delhonde, B. S. [illegible], [illegible], Geo A. Fosdick, Edw. [illegible], [illegible]

JOSEPH ELLISON Président, W. S. PIKE, Vice-Président, ST-CLAIR DEARING, Ag. Gen. W. P. HARPER, Sec.

Médecins consultants:

Dr R. A. Moss, Dr S. Choppin, Dr G. E. Lemonnier, Dr Henry Smith, Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurances ordinaires et annuelles—Assurances pour la durée de la vie ou limitée—Assurances participantes et non participantes dans les profits à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

1avril—

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868		$250,[illegible]
Primes d'incendie	$133,[illegible]	
Primes de mer	87,630 [illegible]	
Primes de rivières	14,736 [illegible]	235,[illegible]
Moins primes remboursées	4,[illegible]	
Montant en réserve pour risques non expirés	30,[illegible]	35,[illegible]
Montant net des primes		200,[illegible] 17
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	35,[illegible] 15	
Pertes sur mer	35,[illegible]	
Pertes sur rivières	4,797 [illegible]	
	75,[illegible]	
Ré-assurances	11,[illegible]	
Dépenses, intérêt	25,[illegible]	
Taxe et souscriptions	10,[illegible]	
10 et 15 0/0 d'escompte	20,[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	14,000 00	176,061 [illegible]
Bénéfice net		30,025 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	210,000 00
Effets	3,[illegible]
Dû, par comptes individuels	30,[illegible] 77
Prêts sur garanties, sur demande	64,[illegible]
Prêts sur hypothèque	21,000 00
Garanties de la ville	5,400 00
Garanties des Etats-Unis	12,167 41
En caisse	44,161 [illegible]

Total: $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé:) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé:) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action sera déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président
E. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Helmer,	C. T. Forster,
F. A. Lening,	H. Zuberbier,
Theo. Sebert,	O. E. Kaestendieck
Geo. Merz,	Louis Schwartz,
Chas. Bendix,	G. L. L. Mayer,
L. F. Berje,	H. Bisso,
D. Michel,	F. Del Bondio,
August Koenig,	J. A. Bieller,
Chas. Loeffler,	E. Weissenbach,
Julius Hoerner,	A. Marks,
F. Frei,	J. J. Weckerling,
F. M. Ziegler,	J. F. Kroete.

avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$[illegible]
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217,740 [illegible]
Actif le 31 décembre 1867	375,734 [illegible]

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président.
Wm M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. P. Ethell,	John T. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. R. Lambert,	Jos. G. Rogers.

12 déc—11 m l. L. S. nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$540,[illegible] 67
Savoir:		
Primes d'incendie	$280,273 [illegible]	
Primes de mer	169,138 [illegible]	
Primes de rivières	130,027 [illegible]	$540,[illegible]
En moins:		
Primes remboursées	$ 5,[illegible]	
Primes non expirées	40,145 [illegible]	$ 45,[illegible]
Montant net des primes		$505,[illegible]
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$ 62,337 [illegible]	
Pertes sur mer	104,272 [illegible]	
Pertes sur les rivières	75,[illegible]	
	$242,083 14	
Escompte au lieu de scrip	34,360 [illegible]	
Taxes et Revenu intérieur	34,741 [illegible]	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	62,[illegible]	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'à la fin de mars 1868	27,777 [illegible]	
		$401,[illegible]
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,277 [illegible]

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après une déduction de l'intérêt, être équivalant à un capital comptant de $[illegible], savoir:

Placé en propriétés foncières	$[illegible]
Hypothèques sur propriétés foncières	70,919 [illegible]
Placé en bons de la ville et autres bons	32,[illegible]
Placé en actions de banques et autres actions	122,[illegible]
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	130,[illegible]
Prêts garantis	14,[illegible]
Billets à recevoir	46,[illegible]
Primes en voie de perception	97,[illegible] 71
En caisse	111,[illegible]
	$797,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
S. Bruguier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Mansell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Prados,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
B. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Poilier,
Arch'd Montgomery,	John Simon, Jr,
Henry J. Voss,	R. Piaggio,
S. Marqueze,	James Gallier,
Chas. Weisheur,	Rudolph Sieg
H. Given	24 mars

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,

RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868		$ 40,675 [illegible]
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 30,855 [illegible]	
Sur les risques de mer	5,838 41	
Sur les risques de rivière	3,979 [illegible]	$ 40,675 [illegible]
Moins:		
Pertes sur les risques d'incendie	$ 4,561 71	
Pertes sur les risques de mer	5,838 [illegible]	
Pertes sur les risques de rivière	1,079 35	
		$ 11,480 [illegible]
		$ 29,195 79
Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant au crédit du compte contingent	$ 13,238 [illegible]	
Réassurances	2,338 43	
Primes remboursées	360 11	$ 15,956 [illegible]
		$ 13,240 79
15 p. 0/0 alloué aux assurés		5,065 [illegible]
		$ 8,175 [illegible]
Réserve pour risques non expirés		6,[illegible]
		$ 1,[illegible]
En caisse	$ 3,[illegible]	
Effets à recevoir	302 [illegible]	
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	3,[illegible]	
Primes en voie de perception	4,977 [illegible]	
Balance due sur des billets de souscription, considérés bons	75,000 00	
		$ 87,130 [illegible]
Valeurs douteuses, portées sur compte suspendu		$ [illegible]

Extrait correct des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1868.

JOHN F. MONTAMAT,
3me Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à les amis que des Listes de Billets de Souscription supplémentaire circulent en ce moment et se signent rapidement; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $200,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le secours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 20 juillet 1868, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE,	ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER,	B. LAPLACE,
FORRESTER DOLHONDE	J. A. BRASELMAN,
CHS. G. JOHNSON,	ROBERT L. MOORE,
J. P. TODD,	B. GERSON,
R. L. BRUCE.	EDWARD COCHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

20août—1an

L. CRESSON, PEINTRE,

'103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenter et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: images, chapelets, gravures, tableaux, &c, &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors.

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes de l'année expirée le 30 [illegible] 1868		$134,[illegible]
Savoir: Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	32,[illegible]	
Primes de rivières	25,[illegible]	104,[illegible]
En moins—Primes remboursées	2,[illegible]	
Primes non expirées	14,[illegible]	16,[illegible]
Montant net des primes		$107,[illegible]
PERTES PAYÉES		
Pertes par incendie	$12,[illegible]	
Pertes sur mer	14,412 [illegible]	
Pertes sur les rivières	17,[illegible]	
	$45,[illegible]	
Réassurances	5,[illegible]	
Quinze pour cent de réduction	11,705 72	
Taxes et revenu intérieur	6,[illegible]	
Dépenses, loyer et intérêt moins intérêt et profits et pertes	15,[illegible]	91,749 54
Bénéfice net		$15,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables	$17,[illegible]
Primes en voie de perception	13,[illegible]
Prêts garantis	4,[illegible]
Prêts sur hypothèque	15,[illegible]
Placé en actions de banques	44,[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Company	7,[illegible]
Actions du Good Intent Towboat Company	700 [illegible]
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union	5,[illegible]
Scrip des Compagnies d'Assurances	17,[illegible]
Propriété foncière	8,[illegible]
En caisse	20,[illegible]
Billets de souscription	30,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1868.
S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

DIRECTEURS
De la Comp d'Ass Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bercier,	A Baldwin,	D P Logan,
Chas J Leeds	A Pelanis,	J Zelley,
D Seuligny,	William Hoyl	S Cambon
E H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lapeyre,	D L Kernion,	I Dugas,
L H Gardner,	W B Conger,	G B B'ancard,
Theo Bleis,	A Elmer Bader,	M J Haack,
Alx McGregor,	A D Grieff,	E Ganucheau,
J A Rouselou,	F Laborde,	A Waldkirch,
O Hopkins,	S Herrmann,	C H Mouton,
L F Pothier,	E Bordelais,	E F Mioton.

16 oct—1m

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$[illegible]	
Primes de mer " "	34,[illegible]	
Primes de rivière " "	277,[illegible]	$[illegible]
Total net des primes		$[illegible]
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ [illegible]	
Pertes de mer	87,[illegible]	
" rivières	[illegible]	
Taxes payées	30,[illegible]	
Payé—réassurances et compte en lieu de scrip	66,[illegible]	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets recevables	$ 27,494 [illegible]
Prêt sur bons et hypothèques	[illegible]
En caisse	$104,[illegible]
Prêts garantis par actions sur demande	[illegible]
Prêts garantis par actions à terme	$11,[illegible]
Propriétés foncières	75,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	[illegible] — $131,[illegible]
Bons consolidés de la ville	$[illegible]
Bons de la ville	6,000 [illegible]
Actions de Banques et autres	105,[illegible] — $[illegible]
Coupons pour bons de la ville, échus	$[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception	61,[illegible]
	$778,[illegible]
La Compagnie possède également—	
Billets suspendus, actions et bons	$[illegible]
Compte de scrip forfaite	7,[illegible]
Intérêts non réclamés	$7,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, ce 23 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOS A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS—

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel E. Newman	F. R. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
F. Simms,	A. Thompson,
Jno Phelps,	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques des rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$113,[illegible]	
Primes remboursées	4,115 [illegible]	
		120,977 41
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes: Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques des rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Taxes	11,[illegible]	
Ré-assurances	5,[illegible]	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	[illegible]	
Intérêts sur scrips	[illegible]	
		$194,[illegible]
Bénéfice		$97,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir pour primes	$8,704 [illegible]
Billets garantis et billets hypothécaires	215,[illegible]
Dû pour primes en voie de perception	[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	[illegible]
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]
Moins: Dépréciation des susdits	[illegible]
Montant net	$[illegible]
Moins: intérêts de scrips, non réclamés	7,[illegible]
Intérêts payables sur scrips non encore payés	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. S. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal.

Propriété améliorée de valeur, située rue Ste-Thérèse entre St-Thomas et Tchoupitoulas.—Succession de JOSEPH STEIL.—No 32,[illegible].

PAR G. DE FERIET, encanteur,—Bureau No 25 rue Bienville—SAMEDI, le 7 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 septembre 1868, la propriété dont description suit, appartenant à la dite succession—

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, St-Thomas, Béthesbourg et Ste-Thérèse, ayant 30 pieds, 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Ste-Thérèse, 101 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue St-Thomas, 97 pieds, 6 pouces de profondeur du côté de la rue [illegible] et face à une allée de 30 pieds de large, courant sur la rue St-Thomas et courant parallèlement avec la rue Tchoupitoulas, et 25 pieds, 3 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent

1o Une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, une grande chambre servant de forge, et un parloir, un corridor, 4 chambres et une galerie; également, un grand attique;

2o Dans la cour, une maison en briques à deux étages, contenant deux chambres;

3o Une maison en bois à deux étages, contenant 4 chambres à feu;

4o Un grand hangar couvrant toute la cour, 2 citernes, lieux d'aisance, &c.

Conditions—La moitié comptant; la balance à un an de crédit, en billets hypothécaires du même montant chacun, portant huit pour cent d'intérêt de leur date jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée à la curatrice, et en cas de poursuites judiciaires, l'acquéreur sera tenu de payer cinq pour cent de frais d'avocat sur le montant remboursé. Les dites commissions d'avocat seront également garanties par hypothèque.

Actes de vente, avec timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Alf J Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 oct—6,18,17,24,31—nov 7

Dedication Ball

—OF—

NEW ODD FELLOWS' HALL, REGALIA AND FANCY DRESS.

Tuesday Evening, November 10, 1868.

MANAGERS.

G. Hingerand, G. W. Roper, L. Homes.

RECEPTION COMMITTEE.

L. Homes	G. W. Rose,
J. V. Collins,	T. H. Shields,
D. Simon,	A. G. Phelps,
G. Dirmeyer,	T. Poole,
R. H. Strong,	J. Davis,
I. T. Winnemore,	C. W. Weir,
J. A. Fyfe, sr,	S. Moore,
A. A. Fleming,	F. Stibel,
F. Pfister,	J. Mead,
T. Jones,	E. P. Bragiere,
A. G. A. Fellows,	E. S. Todd,
J. West,	F. W. Dohenderdor,
E. Pilsbury,	S. Cohen,
G. Weis,	C. Magner,
D. McCann,	T. Murray.

FLOOR MANAGERS.

G. Hingerand,	J. Frank,
D. M. Kilpatrick,	H. Millingough,
G. W. Guth,	E. H. Boyd,
J. B. Tullen,	H. Nolting,
J. H. Becker,	G. Weightman,
R. G. Eyrich,	J. T. McCormack,
H. Wax,	G. W. Roper,
T. P. Sherburne,	P. Haller,
J. F. Bramer,	E. Bell,
F. H. Koehler,	W. G. Wilson,
H. McAfee,	D. C. Byerly,
A. J. Vandergriff,	J. A. Meyer,
R. J. Wrench,	A. Peterson,
	W. Thiel.

Applications for Ladies' Invitation must be made at Grand Secretary's Office, Odd Fellows Hall.

Gentlemen's Tickets may be obtained by applying to any of the Managers. oct25 td

Memphis and Charleston Railroad and Connections.

FAST FREIGHT LINE.

BETWEEN NEW ORLEANS AND

GRAND JUNCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIA,
	NEW YORK,

And all intermediate points on the line.

Through Bills of Lading given to all points.

All claims for loss, damage or overcharge settled promptly at point of delivery.

Shippers pay no Insurance, Drayage, Forwarding or Commissions.

Rates always Low as the Lowest.

For further information apply at the TICKET OFFICE, UNDER THE CITY HOTEL; or address Box 2881 N.O. Postoffice.

D. H. FEGGS,
General Southern Agent
aug16 tf Memphis and Charleston Railroad.

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY,

39............Carondelet Street............39
NEW ORLEANS, LA.

SECOND ANNUAL STATEMENT

Year ending 30th April, 1868.

PREMIUMS for the year	$396,255 70
LOSSES paid	193,710 06
ASSETS, 30th April, 1868	665,964 15

CASH DIVIDENDS DECLARED,
TO STOCKHOLDERS,

In Capital Stock Department, TEN PER CENT.
In Premium Department, FIFTEEN PER CENT.

This Company continues to issue Policies on FIRE RIVER and MARINE RISKS, at the current rates of Premium.

All dividends of the Company are payable CASH, without discount.

MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice Presid.
ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:

Mosse Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel B. Moore,
W. A. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	S. T. Buckner,
Marshal J. Smith,	Samuel Friedlander,
L. Oosfield,	M. Frellsen,
Alfred E. Huntington,	Wm. Creevy,
A. H. Terry,	R. W. Reed,
J. D. Blair,	Joseph Hey,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
S. Cambon.	aug20 6m

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Hewell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works and every description of Machinery for the South.

aug16 1v LEEDS & CO

Sale of Seized Goods.

UNITED STATES CUSTOM HOUSE, NEW ORLEANS, Collector's Office, October 21, 1868.

IN ACCORDANCE with the provisions of section twelve of the act of Congress, approved July 18, 1866, the following described goods will be sold at public auction, at Warehouse No. 1, Customhouse Building, Custom house street entrance, on FRIDAY, November 6, 1868, at 10 o'clock a. m.

July 8, 1868, no mark, 8 bottles of Kirschenwasser; vessel, Olinda—violation section one, Act July 28, 1866.

July 16, 1867, marked A, 6 barrels Syrup of Cane Juice, 12 half-barrels Syrup of Cane Juice, steamer Trade Wind—violation section one, Act June 30, 1864.

August 11, 1868, marked T. P. Y. [illegible] (275) Cigars; steamer Cheyenne—violation section twenty-four, Act March 2, 1799.

August 21, 1868, marked P. D., 2 kegs (15¼ gallons) Sherry; 1 box Florida Water, and 112 pairs Kid Gloves, no mark; vessel Prima Donna—violation section twenty-four, Act March 2, 1799.

August 21, 1868, no mark, 1¼ casks Rum, 1 pest Yoo-[illegible]—violation section sixty eight, Act March 2, 1799.

September 7, 1868, no mark, 1 case Absynthe, 38 Billiard Balls, vessel Rhone—violation section twenty-four, Act March 2, 1799.

oct24 td and PERRY FULLER, Collector.

Home Insurance Directory.

HOME INSURANCE COMPANIES

Atlantic Insurance Company, No. 19 Camp street—Edward Bigney, President; E. F. Janvier, Secretary.

Crescent Mutual Insurance Company, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President; Henry O. Ogden, Secretary.

Commercial Insurance Company, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo. Sweet, Secretary.

Factors' and Traders' Insurance Company, No. 39 Carondelet street—Michel Musson, President; Harmon Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

Firemen's Insurance Co. of New Orleans—B L Millaudon, President; E N Ganucheau, Sec'y

Germania Insurance Company, No. 135 Gravier street—D. Michel, President; E. Maier, Secretary.

Home Mutual Insurance Company, corner Camp and Natchez streets—Alfred Moulton, President; A. W. Hunter, Secretary.

Hope Insurance Company, No. 21 Camp street—H. Peychaud, President; Lewis Barnett, Secretary.

Louisiana State Mutual Insurance Company, corner of Common and Carondelet streets—E. Ganucheau, President; L. W. Baquie, Secretary.

Louisiana Equitable Life Insurance Co., No 142 Canal street—Joseph Ellison, President; W P Harper, Sec'y.

Union Insurance Company, 18 St. Charles street—A. Chiapella, President; J. M. Crawford, Secretary.

Merchants' Mutual Insurance Company, No. 104 Canal street—John Pemberton, President; Paul Fourchy, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company, corner Camp and Canal streets—J. Tuyes, President; J. W. Hincks, Secretary.

Pelican Mutual Insurance Company, No. 28 Camp street—Chas. Roman, President; A Tatteon, Secretary.

Star Mutual Insurance Company, No. 14 Carondelet street—Lloyd R. Coleman, President; Chas. Engsfeld, Secretary.

Louisiana Mutual Insurance Company, corner of Camp and Gravier streets—Chas. Briggs, President; J. P. Roux, Secretary.

Sun Mutual Insurance Company, No. 61 Camp street—Thos. Sloo, President; Thos. Anderson, Secretary.

Bank Directory.

Bank of America, corner of Canal and Exchange Place—A. M. Fortier, President; J. B. Mortimer, Cashier.

Canal Bank, corner of Gravier and Camp—Geo. Jonas, President; C. Jumonville, Cashier.

Crescent City Bank, 30 Camp street—R. H. Summers, President; Charles Fuerte, Jr., Cashier.

Citizens' Bank, corner of Royal and Customhouse—John G. Gaines, President; J. L. Delery, Cashier.

City National Bank, corner Magazine and Natchez Alley—C. T. Buddecke, President; Jules Cassard, Cashier.

Bank of Louisiana, (in liquidation), corner Royal and Conti—Ambrose Lanfear, President; J. P. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, Camp street—J. A. Blanc, President pro tem.; L. Bernard, Cashier.

Merchants' and Traders' Bank, No. 102 Canal street—Walter G. Robinson, President; G. Cregan, Cashier.

Samuel Smith & Co., cor. Camp and Common streets.

United States Treasury, at the Mint Hotel—W. B. Whittaker, Asst. Treasurer; James A Veazie, Cashier.

Union Bank of Louisiana, No. 122 Canal street—F. E. Lavillebeuvre, President; Geo. A. Freret, Cashier.

Burke & Co., No. 54 Camp street

Merchants' Bank, Camp street—Reynes, President; Thos. J. Dix, Cashier.

Louisiana National Bank, Common street near Camp—James Robb, President; Jos. W Carroll, Vice President, and —— Hull, Cashier

Bank of New Orleans, corner Canal and Exchange Alley—C. Cavaroc, President; Numa Augustin, Cashier.

Pike, Lapeyre & Bro., No. 17 Camp street.

Southern Bank, No. 11 St. Charles street—Thos. Layton, President; John G. Devereux, Asst. Cashier.

Weights of Produce.

As established by Law or Custom in New Orleans.

GRAIN WEIGHTS.

Wheat	60 lbs. per bushel,	
Corn shelled	56	" "
" in ear	70	" "
Oats	32	" "
Rye	56	" "
Buckwheat	50	" "
Barley	48	" "
Malt	34	" "

Weights of Various Kinds of Produce per Bushel.

[According to custom established in the Cincinnati Market.]

Articles.	Pounds.
Apples (dried)	25
Bran	20
Barley	48
Beans white	60
Beans castor	46
Buckwheat	52
Coal, stone	80
Corn, shelled	56
" in Ear	70
" Meal	50
Hair, plastering	8
Lime, unslacked	80
Malt, barley	34
Malt, Rye	40
Oats	32
Onions	56

THE NATIONAL

TELEGRAPH COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, any supply funds to construct and equip the lines; but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITAL REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President—GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE S. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE,

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure the interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Louisiana, Mississippi, Texas and Louisiana,
28, 30 and 32 New Levee street,
New Orleans, La.,

—or—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co.,
No. 79 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.

sep6—3m cod.

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, DAILY, at 7½ a. m., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 a. m.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinville, received daily, (Sundays excepted) from 7 a. m. to 5 p. m. at the foot of St. Ann street

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bolanger Canal, and for Houma, will be received and transported through, via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at thorough steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.

G. W. R. BAYLEY,
Superintendent.
Sep1 tf

Through Rates of Freight

BETWEEN

NEW ORLEANS

New York, Boston, Philadelphia and All Points North and East.

VIA N. O. J. AND GREAT NORTHERN AND MISSISSIPPI CENTRAL RAILROAD, ETC.

ALL RAIL ROUTE,

NO INSURANCE REQUIRED.

Through Bills Lading Signed and Rates Guaranteed.

N. O., J. & G. N. RAILROAD OFFICE,
New Orleans, July 1, 1868.

Shippers are informed that we are now transporting freight between New Orleans and New York, Boston, Philadelphia, etc., at very low rates, making a saving to the shipper by this route of from TWENTY to FIFTY PER CENT.

All claims for loss, damage or overcharge will be promptly settled at points of delivery.

For further information apply at the Depot, on Calliope street, or at the Office of the Company, No. 44 Carondelet street

T. S. WILLIAMS,
General Superintendent.

JAMES TOBIN,
General Freight Agent. jy4 3m.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

Office, No. 72 Camp street, Corner of Natchez street

SIXTEENTH YEAR.

Premiums received during the year ending December 31, 1867	$351,500 73
Losses, taxes, expenses, re-insurance, etc., paid during same period	$217,740 00
Assets on the 31st December, 1867	$375,734 00

This Company continues to insure against the perils of the Seas, Rivers, and loss or damage by Fire, at the current rates of premiums.

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

J. M. Allen,	J. H. Ludwigson,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm. Chambers,	A. H. May,
S. P. Ethell,	John T. Moore,	Robert Hare,
Wm. M. Perkins,	J. R. Lambert,	John G. Rogers.

[illegible] 1 ano

Notice of Election.

PURSUANT to a Proclamation of His Excellency H. C. WARMOTH, Governor of the State of Louisiana, bearing date the Nineteenth day of September, A. D. 1868, all the qualified voters of the Parish of Orleans are hereby notified that an election will be held on TUESDAY, the Third day of November, A. D. 1868, for—

One Elector for President and Vice President of the United States, and one Representative to Congress, from the First Electoral and First Congressional District, composed of all that portion of the Parish of Orleans on the right bank of the Mississippi river, and so much of said parish on the left bank of said river as is below and east of Canal street, in the city of New Orleans, comprising the Fourth, Fifth, Sixth, Seventh, Eighth, and Ninth Representative Districts of the Parish of Orleans and the Parishes of St Bernard, Plaquemines, St. Tammany, Washington, St. Helena and Livingston.

One Elector from the Second Electoral District, and one Representative for the unexpired term made vacant by the death of Hon. James Mann, and one for the regular term, from the Second Electoral and Second Congressional District composed of all that portion of the Parish of Orleans on the left bank of the Mississippi river above and west of Canal street, in the city of New Orleans, comprising the First, Second, Third and Tenth Representative Districts of the parish of Orleans, and the parishes of Jefferson, St. Charles, St. John the Baptist, St. James, Lafourche and Terrebonne.

One Elector from the Third Electoral District, composed of the parishes of St Mary St. Martin, Assumption, Ascension, Vermillion, Calcasieu, Lafayette, St. Landry, Iberville, East Feliciana, East Baton Rouge and West Baton Rouge.

One Elector from the Fourth Electoral District, composed of the parishes of West Feliciana, Pointe Coupee, Avoyelles, Rapides, Sabine, Natchitoches, De Soto, Caddo, Bossier and Winn.

One Elector from the Fifth Electoral District, composed of the parishes of Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Carroll, Ouachita and Concordia; and two Electors for the State at large.

The Polls will be opened in each Election Precinct in the said Parish of Orleans from the hour of seven o'clock a. m. till six o'clock p. m., on the day and date before mentioned, to-wit: TUESDAY, THE THIRD DAY OF NOVEMBER, A. D. 1868, for the purpose of receiving the votes of the qualified voters of the Parish of Orleans, under the supervision of the Commissioners and Clerks to be appointed by the authorities designated by law. The election to be conducted and returns made to the undersigned returning officer according to law.

Sheriff's Office, Parish of Orleans, New Orleans, October 16, 1868.

THOS. L. MAXWELL,
oct17 4 Sheriff of the Parish of Orleans.

Headquarters CENTRAL COMMITTEE

—OF THE—

Independent Democratic Clubs.

OFFICERS.

President.
J. PINCKNEY SMITH.

Vice Presidents.
GEO. H. BRAUGHN, JAMES J. TARLETON.

Secretaries.
J. PARIS CHILDRESS, Recording.
J. HAMILTON HARDY, Corresponding.

Treasurer.
E. COCHRAN.

Executive Committee.
GEO. H. BRAUGHN, Chairman.
L. F. LEMARIE, GEORGE McD. BURKE,
J. G. GARRITY, JAS JARVIS.

Finance Committee.
W. WRIGHT Chairman.
L. PRADOS, JOSHUA CORPREW,
GEO. P. CHILDRESS, JOSEPH N. HARDY.

Committee of Advisors.
J. E. BISSELL, Chairman.
W. O. MAUK, HENRY RENSHAW, Jr.
A. D. BERNOUDY, JAMES JARVIS.

Committee on Registration.
W. J. KELLY Chairman.
M. O. FORTIER, J. P. CASEY.

The following named Clubs are represented by their accredited Delegates:

Blair Guards of '68,	Frank Blair Guards,
Blair Sentinels,	Fuller Guards of Algiers,
Brown Rangers,	German Dem Club 2 Ward,
Constitution Club,	German Dem Club, 9 Ward,
Crescent Mounted Club,	German Dem Club, 3 Ward,
Crescent City Dem Club,	Hancock Club,
Draymen Democratic Club,	Hendricks Guards,
Fossil Guards	Hibernian Democratic Club,
Jackson Invincibles,	Seymour Sentinels,
Jewell Guards	Seymour Legion,
Johnson Rangers,	Seymour Videttes,
Magnolia Rangers,	Seymour Cadets,
Minute Men,	Sey'r and Blair Knights, Alg.
Pendleton Guards,	Spirit of '76,
Rousseau Guards,	Seymour Southrons,
Seymour Unions,	Walker Guards,
	Washington Club.

ALL INDEPENDENT DEMOCRATIC CLUBS of the Parish of Orleans not Represented in the above Committee are earnestly requested to be present by their Delegates EVERY WEDNESDAY EVENING at six o'clock, at the Rooms of the Democratic Club, No 139 Canal street.

By order of J. PINCKNEY SMITH.
President Central Com. Independent Dem. Clubs.
J. PARIS CHILDRESS, Secretary. oct3 1f

N. O. Mutual Insurance Company.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT

Premiums during the year ending 31st December 1867.		
On Fire Risks	$319,965 16	
On Marine Risks	65,[illegible] 44	
On River Risks	22,799 51	
Total Premiums		$411,[illegible] 41
Less Premiums unearned 31st December, 1867	$113,562 00	
Return Premiums	4,115 41	
		$119,677 41
Net earned Premiums		$291,[illegible]
Losses:—		
On Fire Risks	$ 88,769 [illegible]	
On Marine Risks	61,466 [illegible]	
On River Risks	19,[illegible]	
	$169,466 [illegible]	
Taxes	11,[illegible]	
Reinsurance	5,[illegible]	
Expenses, less interest account.	16,130 [illegible]	
Interest on Scrips	24,[illegible]	
		$194,[illegible]
Profit		$ 97,[illegible]

The Company have the following assets:

Bills receivable for Premiums	$ 8,704 51
Notes secured by pledge and mortgage	212,397 00
Due for premiums in course of collection	86,325 [illegible]
Gas Light Co., City R. R. Co. Stocks, City Bonds, etc.	153,[illegible]
Scripts of sundry Mutual Insurance Companies	30,126 00
Cash on hand	65,777 [illegible]
	$[illegible]
Less: Depreciation on the above	35,[illegible]
Net	$[illegible]
Less: Unearned interest on Scrips	$ 7,[illegible]
Interest payable on outstanding Scrips	35,[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 11th day of January, 1868.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to declare a scrip dividend of thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December 1867, for which certificates will be issued on and after the second day of March, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip on and after the second Monday of March, 1868.

—DIRECTORS—

George Urquhart,	Chas. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. S. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Office—111 Canal street. Jan12 1m and 1y

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1868, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks	$ 313,064 [illegible]	
On Marine Risks	295,794 17	
On River Risks	80,[illegible]	
Total Premiums	$1,151,[illegible]	
Less Premiums Unearned 31st May, 1868	$228,947 00	
Return Premiums	25,471 07	254,418 07
Net Earned Premiums 31st May, 1868		$ 901,644 15
Losses paid:		
On Fire Risks	$271,220 27	
On Marine Risks	175,940 [illegible]	
On River Risks	45,939 [illegible]	
	$491,[illegible] 91	
Taxes	20,015 61	
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest	105,202 04	624,314 [illegible]
Net Profit		$ 277,339 [illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	$ 130,617 87
Notes Secured by Mortgage	675,907 30
Notes Secured by Pledge	33,147 [illegible]
Cash on hand	136,473 [illegible]
Premiums in course of Collection	30,753 [illegible]
City Bonds	35,000 00
Bank and Railroad Stocks	104,260 00
Bills Receivable	127,154 79
Scrips of Mutual Insurance Companies	40,905 [illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Company	15,000 00
" Levee Steam Cotton Press	5,000 00
" Marine Dry Dock	3,700 00
" Merchants Exchange	1,000 00
" Lightering and Wrecking Co.	1,000 00
" Louisiana Equitable Life Ins. Co.	200 00
State Bonds	1,300 00
Total	$1,608,414 16
Less:	
Unclaimed interest and Interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company	$101,340 15
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July	70,675 75
Unearned Premiums 31st May, 1868	228,947 00—$[illegible]
	$1,007,645 35

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 9th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS

John Pemberton,	P. Maspero,	David McCoard,
M. Puig,	L. F. Generes,	Pierre Poutz,
Chas. Sagory,	John Morgan Hall,	S. Z. Relf,
F. S. Wilts,	J. J. Fernandez.	jn10 tf

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 29th February, 1868		$[illegible]
Viz—Fire Premiums	$[illegible]	
Marine Premiums	169,138 70	
River Premiums	130,027 16	$540,[illegible]
Less Return Premiums	$ 5,[illegible]	
Less Unearned Premiums	40,145 00	$ 45,[illegible]
Net Earned Premiums		$[illegible]
Losses Paid:		
Fire Losses	$ 62,337 [illegible]	
Marine Losses	104,272 70	
River Losses	75,[illegible]	
	$242,083 14	
Discount in lieu of Scrip	34,360 [illegible]	
Taxes and Internal Revenue	34,741 [illegible]	
Expenses, Rent, etc., less Discount Account	62,[illegible]	
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868	27,777 [illegible]	
		$401,[illegible]
Reserved for Unadjusted Losses		$ 11,277 [illegible]

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after a liberal allowance and deductions are made to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:

Invested in Real Estate	$ [illegible]
Invested in Mortgages on Real Estate	70,919 [illegible]
Invested in City and other Bonds	32,[illegible]
Invested in Bank and other Stocks	122,[illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies	130,[illegible]
Loaned on Pledges	14,[illegible]
Bills Receivable	46,[illegible]
Premiums in course of Collection	97,[illegible] 71
Cash on hand	111,513
	$797,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 20th day of March, 1868.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
S. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Mansell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Prados,	John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
B. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Poilier,
Arch'd Montgomery,	John Simon, Jr.,
Henry J. Voss,	R. Piaggio,
S. Marqueze,	James Gallier,
Chas. Weisheur,	Rudolph Sieg.
H. F. Given.	mh24

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:

Fire Premiums for year	$[illegible]	
Marine Premiums for year	34,[illegible]	
River Premiums for year	177,[illegible]	$[illegible]
Total net earned Premiums		$[illegible]
Fire losses paid and estimated	$ [illegible]	
Marine	87,[illegible]	
River	[illegible]	
Paid Taxes	30,[illegible]	
Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip	66,[illegible]	
Paid, interest, return premiums, general expenses, less discount, etc	67,[illegible]	
		$[illegible]
Net Profit		$[illegible]

The Company have the following Assets:

Bills Receivable	$ 27,494 [illegible]
Loans on Bonds and Mortgage	[illegible]
Cash on hand	$104,[illegible]
Loans on pledge of stocks on demand	[illegible]
Loans on pledge of stocks on time	$ 11,[illegible]
Real Estate	75,000 00
Scrip of other companies and scrip account	[illegible]
Consolidated City Bonds	$ [illegible]
City Bonds	6,000 [illegible]
Bank and other stocks	105,[illegible]
Coupons for City Bonds past due	$[illegible]
Due for premiums in course of collection	61,[illegible]
	$778,[illegible]
The Company have also—Suspended Notes, Stocks and Bonds	$[illegible]
Forfeited scrip account	7,[illegible]
Interest uncalled for	$7,[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868.

PARIS CHILDRESS,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent., on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868; for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS:

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel E. Newman,	F. R. Foley,
Wm Edwards,	A. G. Ober,
F. Simms,	A. Thompson,
John Phelps,	may28 tf

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO.,
New Orleans, 23d Jan., 1868.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT OF THE AFFAIRS OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, for the year ending December 31st, 1867

Amount of Premiums for the year ending 31st December, 1867, viz:		
On Fire Risks	$102,471 [illegible]	
On Marine Risks	65,120 [illegible]	
On River Risks	50,463 [illegible]	
	$217,994 71	
Add unterminated risks, of 1866	86,385 00	
		$304,[illegible] 71
Deduct unterminated risks for 1867	65,418 00	
Return premiums for 1867	2,263 [illegible]	
		$ 67,[illegible]
Net earned premiums 31st Dec., 1867		$231,[illegible]
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	$63,062 12	
On Marine Risks	33,941 75	
On River Risks	35,[illegible]	
		108,715 [illegible]
Add re-insurance	2,[illegible]	
Dis. on Prem	45,[illegible]	50,[illegible]
Expenses, Taxes, Rent Account, Profit and Loss, etc., less discount and Interest		71,510 [illegible]
Reserved payment of interest on scrip due in 1868		85,213 [illegible]
		$[illegible]
Net profit		$ 37,161 [illegible]

The Company have the following Assets, viz:

Two hundred and nine Consolidated City Bonds valued at 80c	$167,200 00
One hundred and twenty-four N. O. J. and G. N. R. R. City Bonds, valued at 70c	86,800 00
One hundred and two N. O., O. and G. W. R. R. City Bonds, valued at 70c	71,400 00
Twenty-five Pontchartrain R. R. City Bonds, valued at 70c	17,500 00
Four Opelousas R. R. State Bonds, valued at 50c	2,000 00
Six Mexican Gulf R. R. State Bonds, valued at 50c	3,000 00
Nine Vicksburg, S. and Texas R. R. State Bonds, valued at 50c	4,500 00
Bank and Gas Stocks, etc	102,455 00
Loans on Pledge	25,000 00
Loans on Mortgage	86,000 00
Bills Receivable	11,336 [illegible]
Premiums due in course of collection	47,183 [illegible]
Scrips of other insurance companies	12,420 00
Uncurrent funds	4,000 00
Coupons on City Bonds due, not collected	13,300 00
Cash on hand	94,674 [illegible]
	$707,705 51

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of January, 1868.

PARISH CHILDRESS,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the second Monday of February next. And they have further declared a Scrip dividend of Thirty Two per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st, 1867, for which certificates will be issued on and after the 16th day March next.

THOMAS SLOO, President,
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS:

Jno. G. Gaines,	S. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jno. G. Richa,
R. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
S. Bisso,	J. S. Bres,
C. Sorelli,	Thos. Sloo,
	Thos. A. James. jan25

TREATMENT

—OF—

SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SIPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, ECZEMA, SCROFULA, SCURVY, &c.

R. GAUDOR,

Druggist, from the Paris University.

CORNER CONTI AND BURGUNDY STREETS. ap25 1

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING

Squares	1 month	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies ten cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares	1 mo.	2 mos.	3 mos	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	9	16	[illegible]	32	56
Three	12	22	[illegible]	44	70
Four	15	27	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	19	32	42	[illegible]	119
Ten	35	55	75	130	200
Fifteen	50	80	100	180	[illegible]
Thirty	70	120	180	300	400

PLATFORM OF THE Democracy of the United States,

ADOPTED BY

A Unanimous Vote of Delegates in National Convention Assembled.

The Democratic party, in National Convention assembled, reposing its trust in the intelligence, patriotism and discriminating justice of the people, standing upon the Constitution as the foundation and limitation of the powers of the Government, and the guarantee of the liberties of the citizen, and recognizing the questions of slavery and secession as having been settled for all time to come by the war or the voluntary action of the Southern States in Constitutional Conventions assembled, and never to be renewed or reagitated, do, with the return of peace,

DEMAND,

FIRST—Immediate restoration of all the States to their rights in the Union under the Constitution and of civil government to the American people.

SECOND—Amnesty for all past political offenses, and the regulation of the elective franchise in the States by their citizens.

THIRD—Payment of the public debt of the United States as rapidly as practicable—all money drawn from the people by taxation, except so much as is requisite for the necessities of the Government economically administered, being honestly applied to such payment; and where the obligations of the Government do not expressly state upon their face, or the law under which they were issued does not provide that they shall be paid in coin, they ought in right and in justice to be paid in the lawful money of the United States. [Thunders of applause]

FOURTH—Equal taxation of every species of property according to its real value, including Government bonds and other public securities [Renewed cheering, and cries of read it again]

FIFTH—One currency for the Government and the people, the laborer and the office-holder, the pensioner and the soldier, the producer and the bondholder. [Great cheering, and cries of "Read it again"]

The fifth resolution was again read and again cheered.

SIXTH—Economy in the administration of the Government; the reduction of the standing army and navy; the abolition of the Freedmen's Bureau, [great cheers] and all political instrumentalities designed to secure negro supremacy; simplification of the system and discontinuance of inquisitorial modes of assessing and collecting internal revenue, so that the burden of taxation may be equalized and lessened; the credit of the Government and the currency made good, the repeal of all enactments for enrolling the State militia into National forces in time of peace, and a tariff for revenue upon foreign imports, and such equal taxation under the Internal Revenue laws as will afford incidental protection to domestic manufactures, and as will, without impairing the revenue, impose the least burden upon and best promote and encourage the great industrial interests of the country.

SEVENTH—Reform of abuses in the administration, the expulsion of corrupt men from office, the abrogation of useless offices, the restoration of rightful authority to and the independence of the Executive and Judicial Departments of the Government The subordination of the military to the civil power, to the end that the usurpations of Congress and the despotism of the sword may cease.

EIGHTH—Equal rights and protection for naturalized and native born citizens at home and abroad; the assertion of American nationality, which shall command the respect of foreign powers and furnish an example and encouragement to people struggling for national integrity, constitutional liberty and individual rights, and the maintenance of the rights of naturalized citizens against the absolute doctrine of immutable allegiance and the claims of foreign powers to punish them for alleged crime committed beyond their jurisdiction.—[Applause]

The Bill of Indictment Against the Radical Party.

In demanding these measures and reforms we arraign the Radical party for its disregard of right and the unparalleled oppression and tyranny which have marked its career

After the most solemn and unanimous pledge of both Houses of Congress to prosecute the war exclusively for the maintenance of the Government and the preservation of the Union under the Constitution it has repeatedly violated that most sacred pledge, under which was rallied that noble volunteer army which carried our flag to victory. Instead of restoring the Union it has, so far as in its power, dissolved it, and subjected ten States, in time of profound peace, to military despotism and negro supremacy.

It has nullified there the right of trial by jury.

It has abolished the writ of *habeas corpus*, that most sacred writ of liberty.

It has overthrown the freedom of speech and the press.

It has substituted arbitrary seizures and arrests, and military trials, and secret star chamber inquisitions for the Constitutional tribunals.

It has disregarded in time of peace the right of the people to be free from searches and seizures.

It has entered the post and telegraph offices, and even the private rooms of individuals, and seized their private papers and letters without any specific charge or notice of affidavits, as required by the organic law

It has converted the American Capitol into a Bastile.

It has established a system of spies and official espionage to which no constitutional monarchy of Europe would now dare to resort.

It has abolished the right of appeal, on important Constitutional questions, to the supreme judicial tribunals and threatens to curtail or destroy its original jurisdiction, which is irrevocably vested by the Constitution; while the learned Chief-justice has been subjected to great and atrocious calumnies merely because he would not prostitute his high office to the support of the false and partisan charges preferred against the President.

Its corruption and extravagance have exceeded any thing known in history, and by its frauds and monopolies it has nearly doubled the burden of the debt created during the war

It has stripped the President of his constitutional power of appointment, even of his own Cabinet.

Under its repeated assaults the pillars of the Government are rocking on their base, and should it succeed in November next, and inaugurate its President, we will meet as a subjected and conquered people, amid the ruins of liberty, and the scattered fragments of the Constitution.

Further Declarations.

AND WE DO DECLARE AND RESOLVE that ever since the people of the United States threw off all subjection to the British Crown, the privilege and trust of suffrage have belonged to the several States, and have been granted, regulated and controlled exclusively by the political power of each State, respectively, and any attempt by Congress, on any pretext whatever, to deprive any State of this right, or interfere with this exercise, is a flagrant usurpation of power, which can find no warrant in the Constitution, and if sanctioned by the people will subvert our form of Government, and can only end in a single, centralized, consolidated Government, in which the separate existence of the States will be entirely absorbed, and an unqualified despotism be established in place of a federal Union of co-equal States

That we regard the reconstruction acts (so called) of Congress, as usurpations, unconstitutional, revolutionary and void.

That our soldiers and sailors who carried the flag of our country to victory against a most gallant and determined foe, must ever be gratefully remembered, and all the guarantees given in their favor must be faithfully carried into execution

That the public lands should be distributed as widely as possible among the people, and should be disposed of either under the pre-emption of homestead lands, or sold in reasonable quantities, and to none but actual occupants, at the minimum price, established by the Government, and that, when grants of the public lands may be allowed, necessary for the encouragement of important public improvements, the proceeds of the sale of such lands, and not the lands themselves, should be so applied

That the President of the United States, Andrew Johnson, in exercising the power of his high office in resisting the aggressions of Congress on the constitutional rights of the States and the people, is entitled to the gratitude of the whole American people, and on behalf of the Democratic party we tender him our thanks for his patriotic efforts in that regard. [Great applause.]

The Appeal to the People.

Upon this platform the Democratic party appeal to every patriot, including all the conservative element, and all who desire to support the Constitution and restore the Union, forgetting all past differences of opinion, to unite with us in the present great struggle for the liberties of the people; and that to all such, to whatever party they may have heretofore belonged, we extend the right hand of fellowship, and hail all such co-operating with us as friends and brethren

NEW ORLEANS POST OFFICE.

Time of Arrival and Departure of Mails.

Route 8001.—New Orleans to Brashear, leaves daily (except Sunday) at 7 a. m. Arrives daily (except Sunday) by 6 p. m.

Route 8002.—New Orleans to Canton, departure daily. Closes at 3.30 p. m. Arrives daily at 5.30 p. m.

Route 8003.—New Orleans to St. Francisville, supplying all the offices opened, departure Monday at 3 p. m. and Friday at 8 a. m. Arrives Monday and Friday mornings

Route 8004.—New Orleans to Carrollton, via Jefferson City, departure Monday and Thursday at 9 a. m. Arrives Monday and Thursday at 6 p. m.

Route 8005.—New Orleans to Buras Settlement, Lower Coast, departure Tuesday and Friday at 7 a. m. Arrives Sunday and Thursday.

Route 8006.—New Orleans to Mobile, departure daily at 3 p. m. Arrives daily by 4 a. m.

Route 8007.—New Orleans to Galveston, departure Monday and Thursday at 8 a. m. Arrives Tuesday and Friday by 4 p. m.

Route ——.—New Orleans to Algiers, departure daily at 6 a. m. Arrives daily by 11 a. m.

Route 8008.—New Orleans to Vicksburg, supplying all the offices opened to Vicksburg, also Red River and Ouachita parishes. Departure Tuesday and Saturday, at 5 p. m. Arrives on Monday and Friday mornings.

Mails for Lake Coast Tuesdays and Thursdays at 4 a. m., Saturdays at 11 a. m., Pascagoula, Saturdays at 11 a. m.

Mails for Galveston, Houston, Indianola, San Antonio, Brownsville, Brashear City via New Orleans and Opelousas Railroad, close at 9 a. m. on Sunday and Thursday.

Tariff of Postage for Mexico, Cuba, West Indies, etc.

Guadeloupe, Martinique, French and English Guiana, St. Vincent—[illegible] cents a half oz. optional.

Dutch colonies—14 cents half oz. optional.

Cuba, Mexico, Hayti, Porto Rico, St. Thomas, Jamaica, Venezuela, United States of Colombia—10 cents half oz. obligatory.

Bolivia, Chili, Ecuador—34 cents half oz. obligatory.

Office Hours.

Opens at 8 o'clock a. m., closes at 6 p. m.

Sundays, office opens at 9 o'clock a. m., closes at 11 a. m. (myl3 tf) Postmaster.